

News et opinions : [Actualité](#)

Conditions de travail réglementées pour les médecins suisses en formation : une année d'expérience

Article de O. Matzinger

Suite à une décision parlementaire ayant comme but d'assurer la qualité des soins, les médecins en formation ont été soumis à des conditions de travail réglementées au premier janvier 2005. Dans une situation conjoncturelle difficile, avec un manque de moyens financiers chronique dans le système de santé, ce changement fondamental s'est trouvé confronté à de nombreuses critiques et remarques tant de la part des employeurs que du corps médical lui-même. Afin de définir sa position dans le cadre des futures négociations à propos de ces conditions de travail, l'ASMAC a mandaté un institut de sondage indépendant pour mener une étude concernant la satisfaction à propos des conditions de travail auprès des médecins en formation en Suisse.

Introduction

Les médecins assistants (MA) suisses ont été soumis à la Loi fédérale sur le travail (Ltr) au 01.01.2005 (suite à l'initiative Suter). Rappelons que cette initiative a été adoptée par le Parlement fédéral après de nombreux débats, et qu'elle a été soutenue par le Conseil fédéral. La décision de nos parlementaires s'est notamment basée sur de nombreuses études démontrant clairement un lien entre le nombre d'heures de travail effectuées et les erreurs médicales commises. Il s'agissait donc d'assurer la qualité des soins en assurant un minimum d'heures de repos pour les médecins. Le seul moyen d'y arriver en temps utile était alors de soumettre les médecins assistants à la Ltr. Cette dernière n'étant pas une loi «faite» pour les médecins assistants, elle n'est donc pas forcément adaptée aux spécificités d'un établissement hospitalier. Cette loi définit un minimum absolu de protection sociale dans le but de protéger la santé de tout employé.

Cette soumission implique une réorganisation majeure des services ainsi que du cahier des charges des médecins en formation. En effet d'une fonction corvéable à merci, les médecins assistants sont devenus des collaborateurs dont le travail «a un prix». Il est de ce fait nécessaire de revoir les processus et les tâches qui leur étaient dévolus et de confier le travail non médical à du personnel adéquat. De plus, les hôpitaux ayant une mission de formation doivent restructurer leurs curriculums afin d'offrir le catalogue de formation exigé dans un temps adéquat.

Malheureusement, et à de rares exceptions près, cette gestion du changement ne s'est faite que partiellement. Le sujet n'étant pas ici d'analyser les raisons de cet échec, nous nous bornerons à énoncer certains points : manque de moyens mis à disposition des établissements hospitaliers, manque d'informations à divers échelons, manque de partenariat entre directions administratives et médicales, manque d'acceptation par la hiérarchie médicale des nouvelles conditions de travail des jeunes collègues.

Malgré le manque de recul, l'association faîtière des hôpitaux suisses (H+), a déjà fait pression auprès du Secrétariat à l'économie (Seco), afin de renégocier certains points de la Ltr jugés inadaptés au fonctionnement des établissements hospitaliers. Les employeurs s'appuient entre autres arguments sur un soi-disant intérêt même des médecins en formation. En effet, les médecins assistants seraient majoritairement opposés à l'application de la Ltr, dans l'intérêt de leur formation ainsi que dans celui de la qualité de la prise en charge des patients.

Dans cette situation, et afin de connaître puis défendre l'intérêt des médecins assistants dans les nouvelles négociations à venir, l'ASMAC a mandaté un institut de sondage indépendant (GSK) qui a mené un sondage représentatif auprès des médecins en formation sur la satisfaction des conditions de travail et de formation.

Matériel et méthodes

Le sondage a été effectué entre le 3 et le 18 janvier 2006. Un échantillon représentatif de 300 membres de l'ASMAC a été sélectionné et stratifié selon l'origine (Suisse allemande (199) et Suisse romande (101)) et le type de formation (interventionnels (100) et non interventionnels (200)). Les membres consultés étaient des médecins assistants (71%) et des chefs de clinique (27%) (figure 1).

Résultats

Nombre d'heures de travail hebdomadaire

Rappelons que la Ltr interdit le travail supplémentaire planifié au-delà de 50 heures sur un décompte hebdomadaire. Seuls 43% des médecins interrogés déclarent travailler dans ces limites. Le même pourcentage déclare travailler entre 50 et 60 heures/semaine (figure 2).

Activités effectuées pendant le travail supplémentaire

Soixante-huit pour cent des sondés déclarent effectuer des heures de travail supplémentaires à cause de pertes de temps pour raisons organisationnelles (figure 3).

Changement des conditions de travail

Seuls 5% des sondés déclarent que les conditions de travail se sont détériorées depuis l'introduction de la Ltr. Septante-cinq pour cent déclarent quant à eux une amélioration des conditions de travail (figure 4).

Satisfaction des conditions de travail

Plus de 80% des sondés se déclarent satisfaits des conditions de travail actuelles. Seuls 8-12% se déclarent insatisfaits et seuls 2-3% se déclarent très insatisfaits. Ces résultats restent homogènes entre la Suisse romande et la Suisse alémanique (figure 5).

Temps à disposition nécessaire à la formation

Trente et un pour cent des sondés estiment ne pas avoir assez de temps à disposition pour se former. Soixante-trois pour cent déclarent quant à eux avoir assez de temps pour la formation clinique (figure 6).

Nombre de gestes techniques nécessaires

Vingt-cinq pour cent des médecins en formation d'une spécialité interventionnelle déclarent de ne pas pouvoir effectuer un nombre suffisant de gestes (figure 7). Dix-sept pour cent de ces personnes estiment que la raison est d'ordre organisationnelle et que les médecins cadres ne

laissent pas effectuer assez de gestes aux médecins en formation. Dix pour cent estiment que le catalogue FMH n'est plus adapté à la réalité clinique. Seuls 2% des sondés estiment qu'il s'agit d'une conséquence de l'amélioration des conditions de travail (figure 8).

**Satisfaction globale des conditions de formation
Septante-cinq pour cent des médecins en formation sont globalement satisfaits de leurs conditions de formation. Seuls 17% sont insatisfaits de ces dernières (figure 9).**

Désir d'assouplissement de la Ltr pour les médecins en formation

Dix-huit pour cent des sondés seraient prêts à assouplir l'article stipulant un nombre maximal possible de six jours de travail consécutifs. Quinze pour cent désirent plus de souplesse dans le nombre maximal d'heures planifiées par semaine. Moins de 10% des sondés seraient prêts à assouplir un autre point de la Ltr (figure 10). Par contre, 54% des médecins en formation sont opposés à tout assouplissement concernant l'application de la Ltr.

Conclusions

Pour la première fois en Suisse, nous possédons des données sérieuses à propos de l'opinion des médecins en formation concernant la réglementation des conditions de travail. Ces résultats nous montrent qu'une année après l'application de la Ltr aux médecins en formation, la loi n'est fréquemment pas respectée à la lettre. Notre expérience montre toutefois que des efforts ont souvent eu lieu, mais que les moyens, logistiques ou matériels pour gérer un tel changement n'ont souvent pas été mis à disposition. De cette situation résulte une insatisfaction générale, se traduisant également par une pression de certains médecins cadres sur les médecins en formation. Les représentants des employeurs (H+) se servent de cette argumentation pour demander des assouplissements de la Ltr au niveau fédéral.

Cette étude démontre toutefois que les médecins en formation sont globalement satisfaits de leurs conditions de travail et de formation. Selon l'opinion des sondés, un effort devrait encore être entrepris dans les spécialités interventionnelles afin que le nombre d'opérations soit mieux réparti entre formateurs et formés. Quand on demande précisément sur quels points les gens désirent des assouplissements, on constate que l'article le plus souvent cité concerne le nombre de jours de travail consécutifs autorisés. Toutefois, même ce point n'est soutenu que par 18% des sondés ; et ceci face à un score de 54% des sondés qui ne désirent aucun assouplissement.

Compte tenu de ces résultats, l'ASMAC ainsi que les autres partenaires sociaux (ASI/SSP) devront se montrer très réservés lors des futures négociations au niveau fédéral sur l'assouplissement des conditions de travail pour les médecins en formation. En effet, ce sondage démontre que l'intérêt de ces derniers est clairement celui d'un maintien des acquis sociaux.